

Fig. 1. — *La façade principale méridionale.*

Assistance Publique de Liège.

Le nouveau pavillon de pédiatrie à l'Hôpital de Bavière qui repré- sente la Clinique Universitaire.

Architecte : JOSEPH SALMON.

Description du bâtiment et du fonctionnement du service.

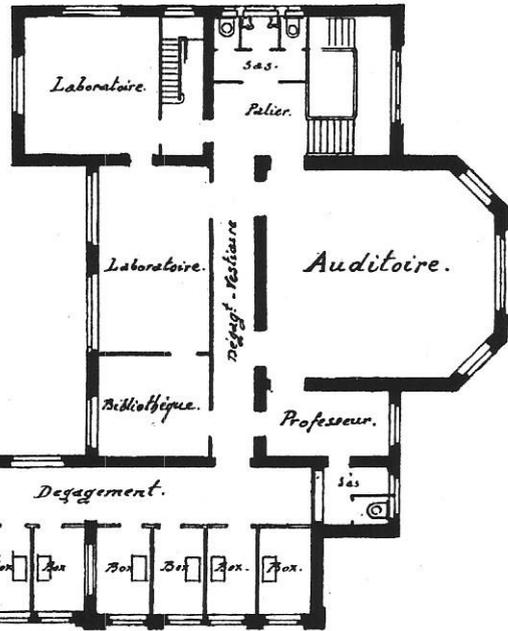
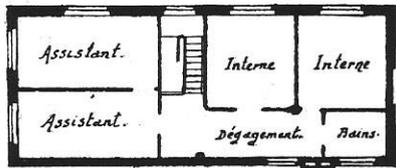
Le pavillon dont il s'agit, quoique ne formant qu'un seul bâtiment, comprend deux parties bien distinctes : la clinique (service hospitalier) et la polyclinique (service universitaire). Ces parties, ayant chacune leur entrée particulière, communiquent entre elles à chaque étage.

Le point le plus important du programme à réaliser par l'architecte était l'isolement individuel des malades, tout en permettant une surveillance permanente et aisée des enfants.

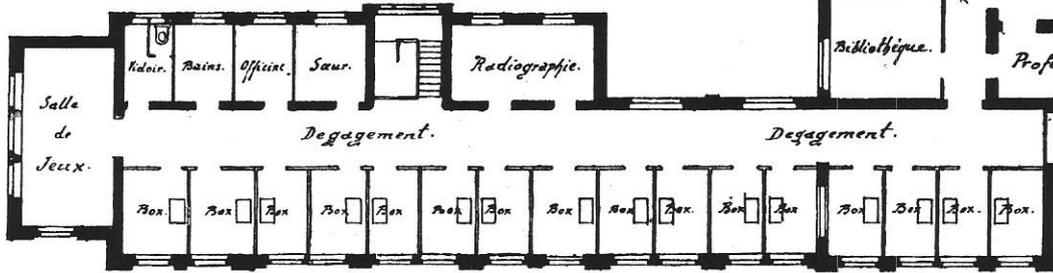
On pourra se rendre compte par les plans et les photographies ci-jointes que le pavillon répond parfaitement à cette nécessité. En effet, le rez-de-chaussée de la *partie hospitalière* comprend un large dégagement partant de l'entrée et desser-

vant à gauche une série de 16 box pour nourrissons (fig. 5), à droite deux chambres de nourrice, la cage d'escalier, la chambre de garde, l'officine, la lingerie, la salle de bains du personnel, le W.C., débarras, etc., et dans le fond, deux chambres pour quatre servantes.

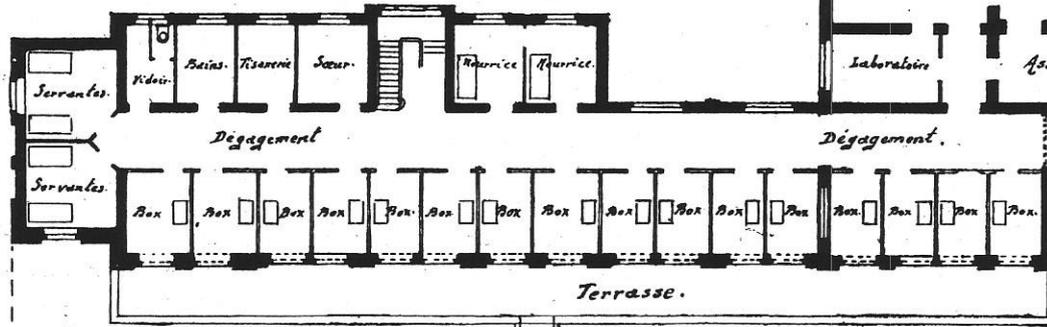
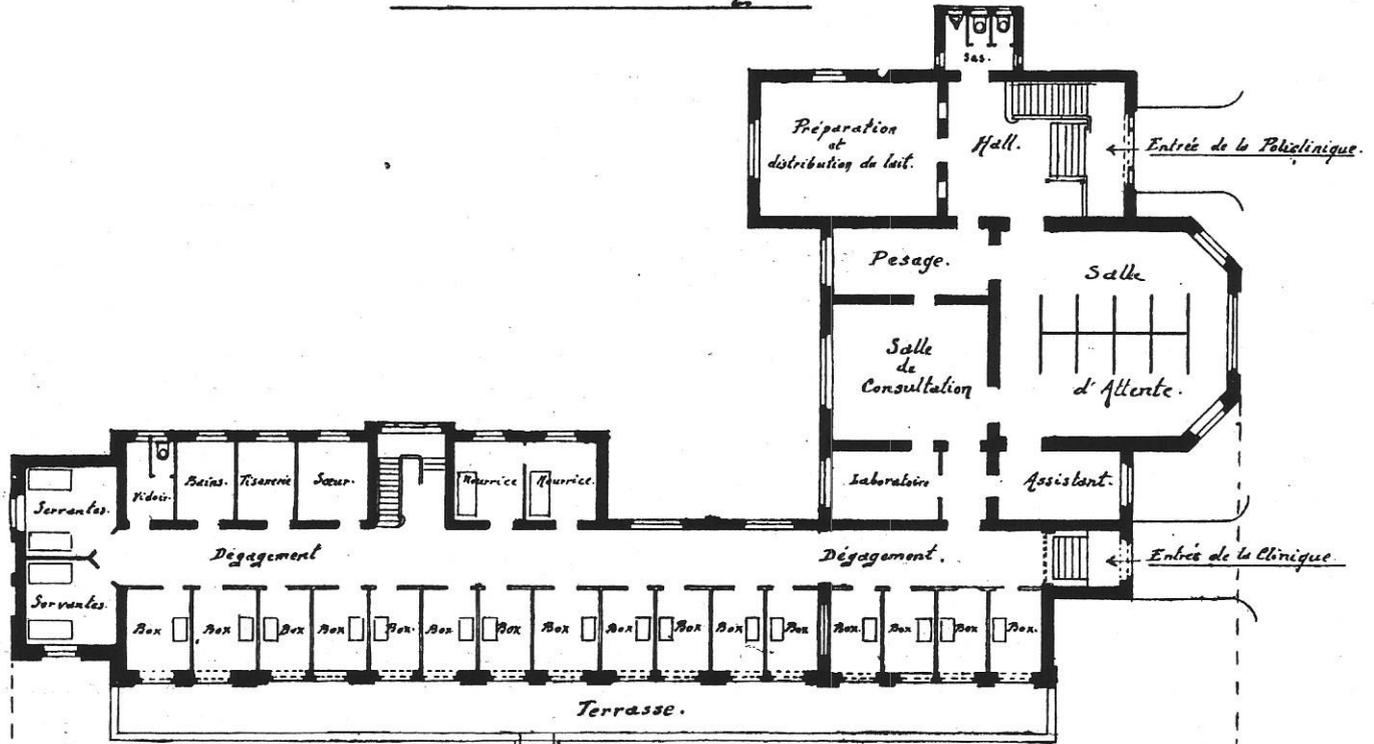
La face de tous les box, opposée à celle du vestibule, est formée par la façade principale, laquelle est orientée au sud pour permettre l'insolation de tous les box. L'éclairage diurne de ceux-ci est assuré par de larges portes-fenêtres donnant accès à une terrasse où, pendant la bonne saison, les enfants peuvent être amenés dans leurs lits et y subir une cure de soleil. Pour mitiger l'action solaire, chaque baie est pourvue d'un volet léger pouvant être dirigé au dehors. Quant à la terrasse, elle est pourvue d'une série de stores proje-



Plan du 2^e Etage.



Plan du 1^{er} Etage.



Plan du Rez-de-chaussée.

Fig. 2 et 3. — Plans du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.



tant l'ombre sur toute sa largeur. Elle donne aussi accès à de petits parcs aménagés pour servir de cures d'air et de soleil.

Chaque box a été conçu de telle façon que la surveillance puisse s'exercer soit du vestibule, soit d'un autre box quelconque et que l'enfant puisse éventuellement y séjourner pendant tout le temps de sa maladie sans qu'il ait à en sortir. A cet effet, chaque box est pourvu d'un petit lavabo alimenté en eau chaude et en eau froide (fig. 6); un dispositif spécial permet le raccordement à cette installation d'un tuyau en caoutchouc servant à l'alimentation de la baignoire mobile amenée dans le box au moyen d'une petite table à roulettes.

Le pavement de ces box est formé de granito à joints de dilatation; une bonde syphoïde y est installée pour l'écoulement des eaux de la baignoire et de lavage du local. Les parois latérales ou refends et celle vers le dégagement sont constituées de cloisons minces de 1 m. de haut, en béton armé recouvert de granito; au-dessus de ce lambris, ces cloisons sont complètement vitrées. Ces box constituent donc de véritables serres chaudes.

Tous les locaux sont chauffés par la vapeur à basse pression; cette installation est faite pour permettre le réglage de tous les radiateurs selon les fluctuations de la température extérieure. Ce chauffage est complété par un système de ventilation permettant trois renouvellements d'air par

heure dans les box, deux dans les locaux secondaires et un renouvellement par heure dans les dégagements et cage d'escalier.

L'éclairage électrique est installé partout; pour les box, il existe une lampe dite veilleuse et une lampe plus forte permettant l'examen du malade; pour des cas spéciaux, une prise de courant est établie dans chaque box.

Le premier étage est conçu de la même façon que le rez-de-chaussée et comprend également 16 box pour les enfants de 2 à 12 ans. Toutefois, les deux chambres pour servantes sont remplacées par une belle salle de jeux destinée aux enfants en convalescence; les chambres de nourrices ont aussi été remplacées par une salle de radiographie.

Cet étage ne dispose pas de terrasse.

La partie universitaire

comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages.

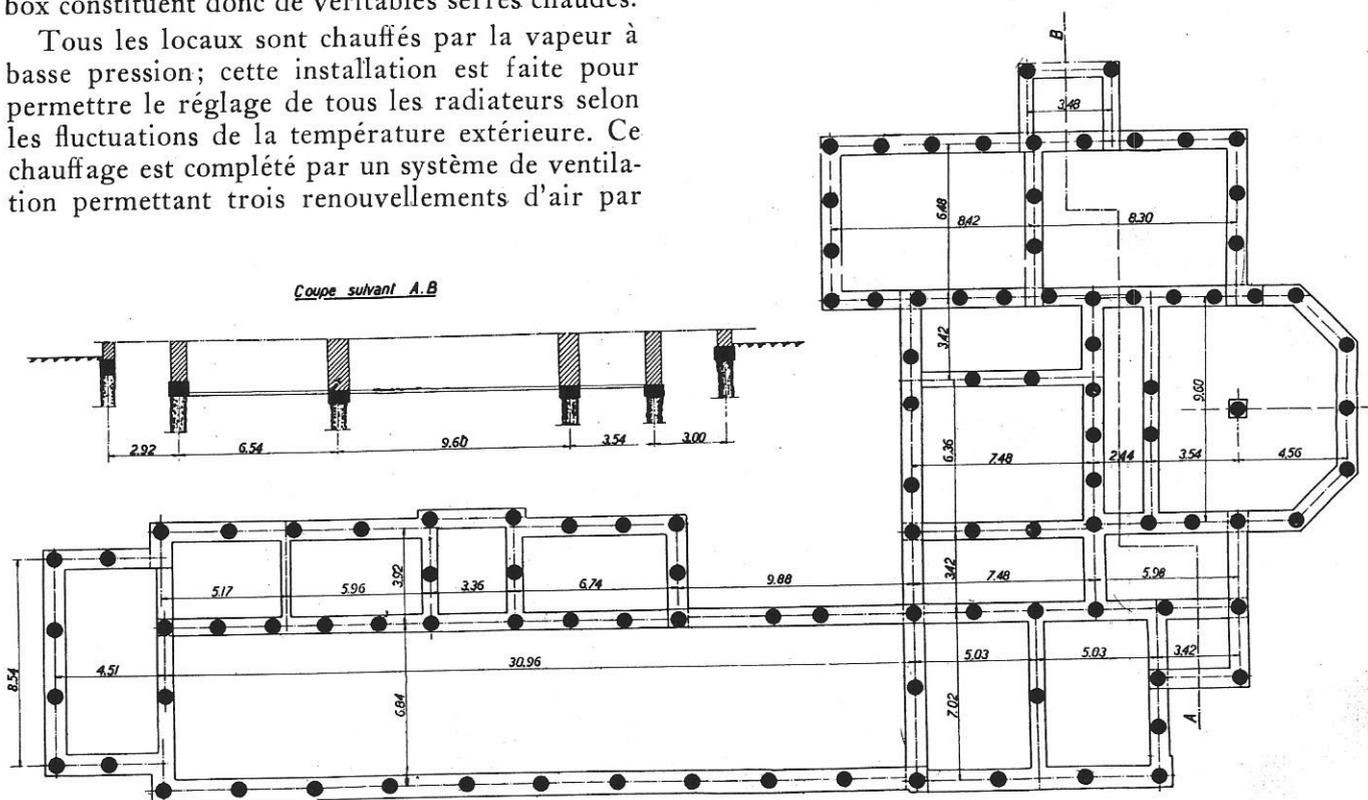


Fig. 4. — Plan des fondations (108 pieux Franki de 6 m).

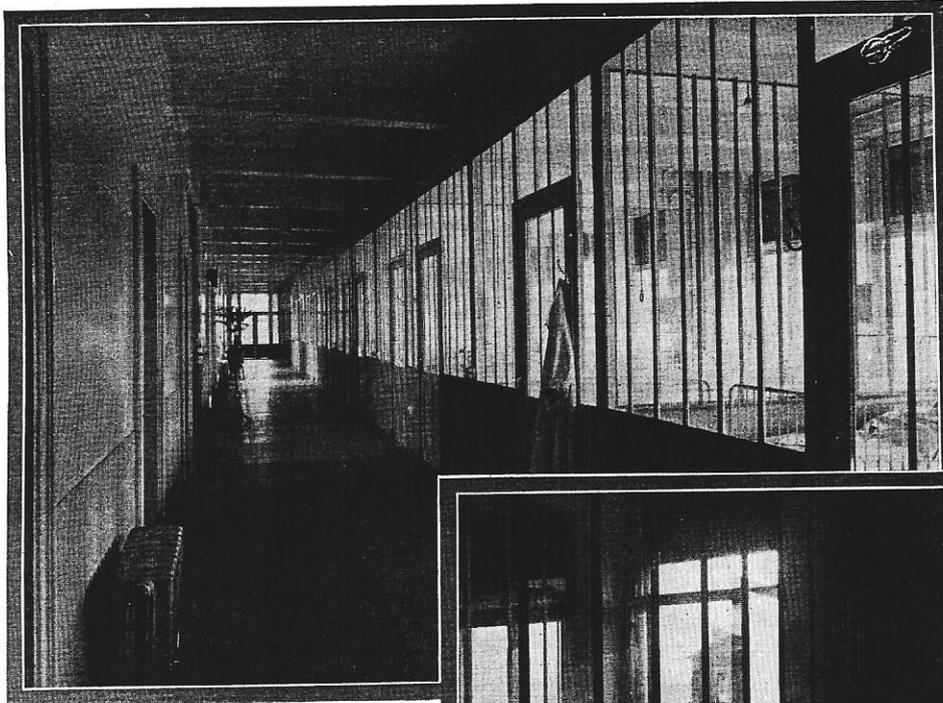


Fig. 5.

*A gauche, vue générale du
box du rez-de-chaussée,
prise du vestibule.*

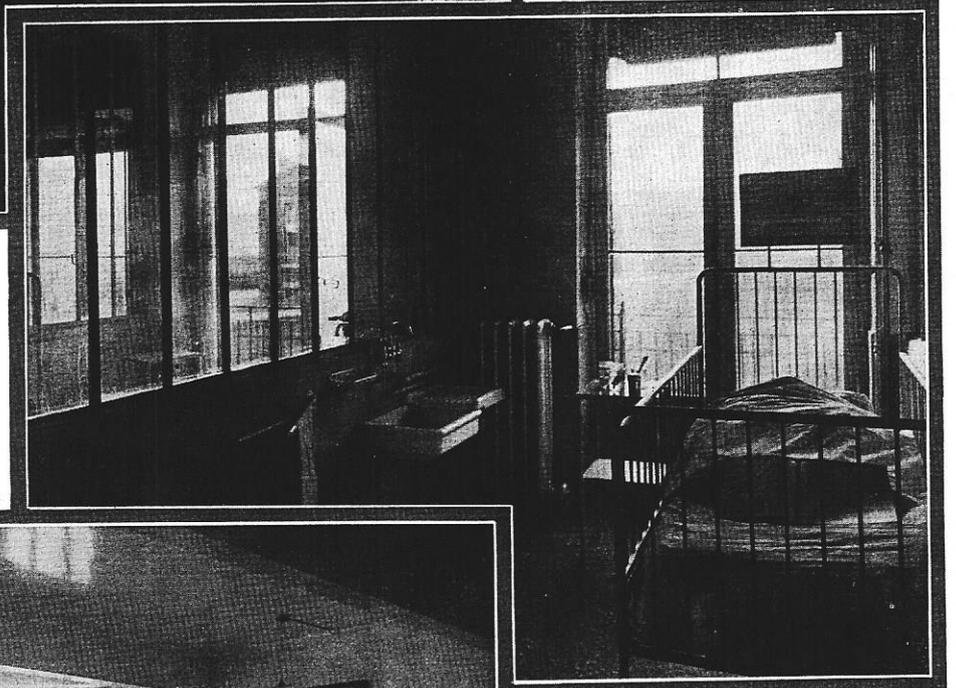


Fig. 6.

*A droite, intérieur d'un
box du rez-de-chaussée.*

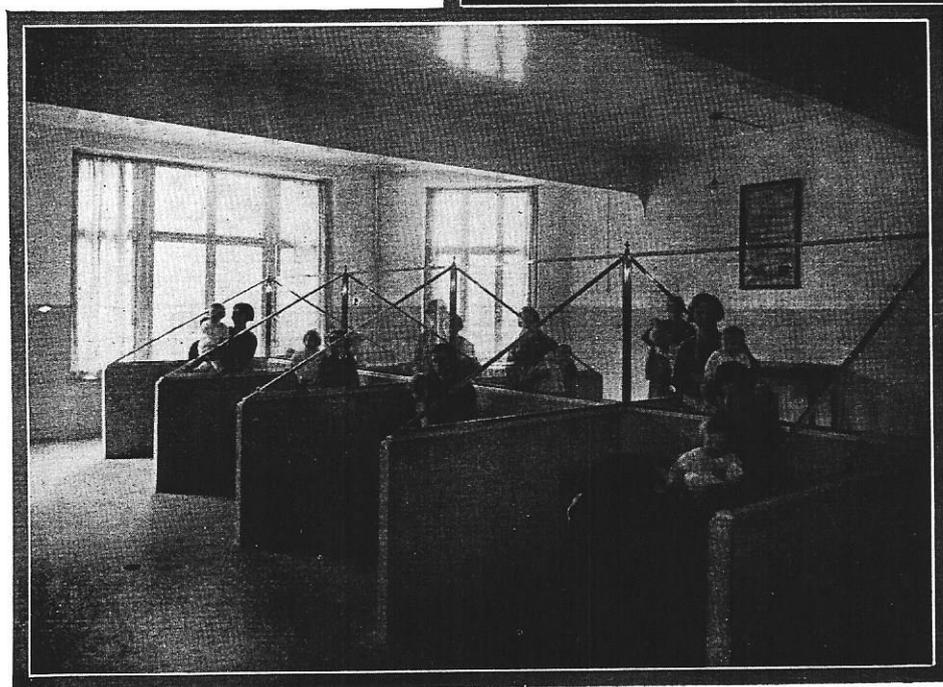


Fig. 7.

*A gauche, les box de
la salle d'attente pour
la consultation.*

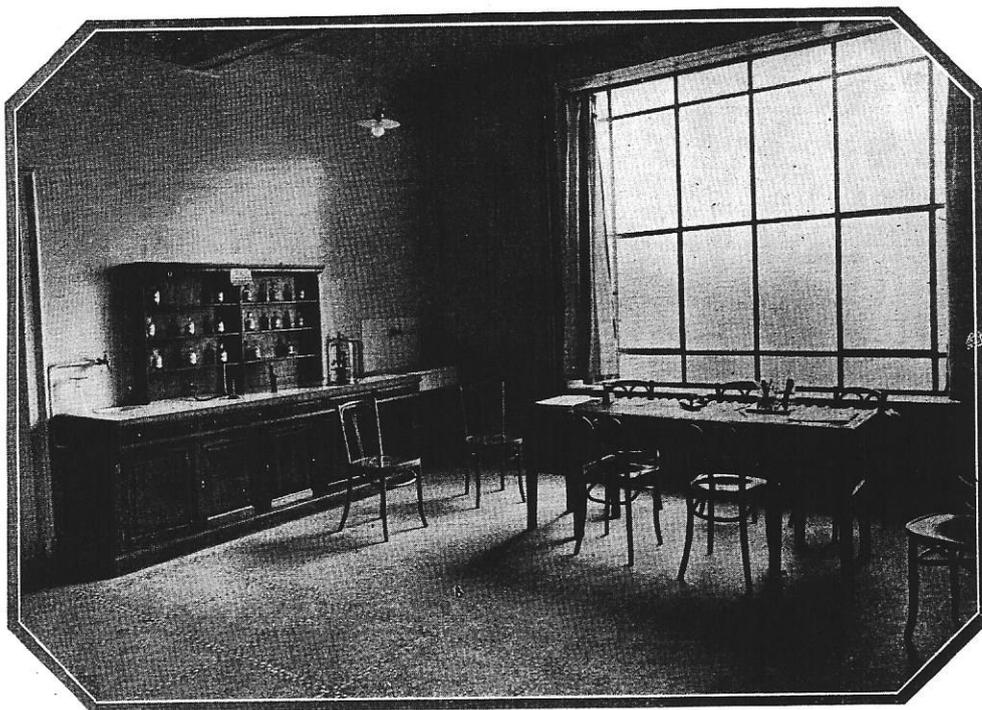


Fig. 9.

La salle de consultation.



Le premier étage se compose : d'un auditoire pour 90 élèves (largement éclairé par trois grandes verrières et par un lanterneau); d'un bureau pour le professeur; d'une bibliothèque; d'un laboratoire de chimie et d'un laboratoire de médecine expérimentale, d'un palier contenant les sas, les W.C., les urinoirs, lavabos, etc. d'un escalier de service conduisant au second étage et d'un dégagement servant de vestiaire pour l'auditoire (ce dégagement donne accès au 1^{er} étage de la partie hospitalière).

Le second étage est réservé au logement de l'assistant et des internes; il comprend trois chambres à coucher, une salle d'études, une salle de bains et un dégagement.

L'ensemble des locaux est peint à l'huile en tons très clairs; bon nombre de salles sont aussi recouvertes d'une couche d'émail. Les pavements sont clairs et le mobilier de la partie hospitalière est laqué blanc. Tous les locaux sont bien éclairés et

présentent ainsi un aspect très agréable.

Les façades sont conçues simplement, mais avec goût et ne manquent pas de caractère architectural.

Exécution des travaux.

En suite de l'adjudication du 15 avril 1925, l'entreprise de la construction du pavillon de pédiatrie fut adjugée à M. Maurice Geenen, entrepreneur à Liège.

Les fondations (fig. 4) ont été réalisées par Pieux Franki. Les pieux ont été foncés jusqu'à pénétrer dans le gravier; ils avaient une longueur moyenne de 6 mètres, les couches supérieures étant constituées par 4 m. environ de remblais et 1^m50 d'argile jaune.

Les pieux furent surmontés de longrines en béton armé de largeur suffisante pour porter la maçonnerie d'élévation.

FIN.